



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-128 12/02/2019</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (1er grade – SA de classe normale) – Session 2019

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES
 ADMINISTRATION CENTRALE
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA

Résumé : Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (session 2019).

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par :

Florise CAO / Hervé LEGER

florise.cao@agriculture.gouv.fr

herve.leger1@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.44.85 /43.55 Fax : 01.49.55.50.82

Le corps des secrétaires administratifs est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau B.

Les secrétaires administratifs sont chargés de tâches administratives d'application. A ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

Depuis 2015, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs de secrétaire administratif de classe normale** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.

Pour la **session 2019**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;
- secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- **secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;**
- secrétaires administratifs du ministère de la culture ;
- secrétaires administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile,
- secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2019 sont ouverts jusqu'au 7 mars 2019 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid54807/les-recrutements-des-secretaires-administratifs-de-classe-normale.html>

N.B. : pour l'Académie de Paris uniquement, la procédure d'inscription ayant été modifiée pour la session 2019, il est conseillé de s'inscrire via le site <http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html>.

Une note d'information est également jointe en annexe à cette note.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu **le 24 avril 2019**.

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs de secrétaire administratif de classe normale :

Académies	Externe	Interne
Aix-Marseille	SA DEFENSE + SA INTERIEUR – SA AFF SOC	SAENES + SA CULTURE + SA INTERIEUR+ SA AFF SOC
Amiens		SAENES
Besançon	SAENES	SAENES
Bordeaux	SAENES + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Caen		
Clermont-Ferrand		SAENES
Corse	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Créteil	SAENES	SAENES
Dijon	SA CULTURE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SA CULTURE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Grenoble	SAENES	SAENES
Guadeloupe		SAENES
Guyane	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC
Lille	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Limoges		
Lyon	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Martinique	SAENES	
Montpellier	SAENES	
Nancy-Metz	SAENES	SAENES
Nantes	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA AFF SOC+ SA INTERIEUR
Nice	SAENES	SAENES
Orléans-Tours	SAENES + SA DEFENSE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA AFF SOC+ SA INTERIEUR
Paris	SAENES + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA CDC + SA INTERIEUR + SA DEFENSE	SAENES + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE + SA CDC
Poitiers	SAENES	
Reims	SAENES	SAENES
Rennes	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR +	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR

	SA AGRICULTURE	
Réunion		SAENES
Rouen	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA CULTURE + SA AGRICULTURE	SA INTERIEUR + SA AFF SOC
Strasbourg	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA AFF SOC + SA CULTURE + SA INTERIEUR
Toulouse	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SA INTERIEUR + SA AFF SOC
Versailles	SAENES	SAENES
Mayotte	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC
Nouvelle Calédonie		
Polynésie Française		
Saint Pierre et Miquelon		
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources
humaines

Jean-Pascal FAYOLLE

**Objet : Concours communs de recrutement des personnels administratifs
Académie de PARIS – session 2019.**

Pour la session 2019, le concours externe et le concours interne de recrutement des **secrétaires administratifs de classe normale** seront des **concours communs** à nos ministères (Education nationale et jeunesse / Enseignement supérieur, recherche et innovation: affectation dans l'académie de Paris et en administration centrale) et à d'autres ministères ou institutions (ministère de l'intérieur, ministère de la justice*, ministère des solidarités et de la santé, ministère de l'économie et des finances, ministère de la culture, Conseil d'Etat et Cour nationale du droit d'asile, Caisse des dépôts et consignations*, ministère des armées° (concours externe uniquement), ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation (concours interne uniquement).

De même, le concours externe et le concours interne de recrutement des **adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe** seront des **concours communs** à nos ministères (Education nationale et jeunesse / Enseignement supérieur, recherche et innovation: affectation dans l'académie de Paris) et à d'autres ministères ou institutions (ministère de la justice*, ministère des solidarités et de la santé, ministère de l'économie et des finances #, Caisse des dépôts et consignations*, Conseil d'Etat et Cour nationale du droit d'asile, INSEE*, ministère de l'agriculture et de l'alimentation (concours interne uniquement).

Lors de leur inscription au titre de l'académie de Paris, les candidats classeront par ordre de préférence les corps dans lesquels des postes seront offerts au recrutement. Ils seront affectés en fonction de leur rang de classement et des vœux qu'ils auront émis.

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire plusieurs fois dans une académie pour effectuer des vœux différents ; toutefois, si tel est le cas, seule la dernière inscription sera prise en compte.

Seule l'académie de Paris est concernée, cette mutualisation ne concerne donc pas l'académie de Versailles ni l'académie de Créteil.

Par ailleurs, uniquement pour les concours communs de l'académie de Paris, il vous est demandé de choisir un lieu d'écrit. En effet, les candidats ayant une adresse outre-mer ont la possibilité de composer localement pour les épreuves écrites. Les autres candidats composeront en région parisienne (à Arcueil pour les candidats en situation de handicap avec aménagements).

Les épreuves orales pour l'ensemble des candidats ont lieu à Arcueil.

° Les postes offerts par le ministère des armées sont implantés en région parisienne et dans l'Oise (60).

* Les postes offerts par le ministère de la justice, la Caisse des dépôts et consignations et l'Institut national de la statistique et des études économiques sont implantés **sur l'ensemble du territoire national**.

Les postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe offerts au sein des ministères économiques et financiers sont des postes de secrétaire assistant(e).